

OFT / SETP 2050

Fiche d'information sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 des transports publics (SETP 2050)

1. Situation actuelle

Le transport est responsable d'un tiers de la consommation d'énergie en Suisse. Il est donc important que ce secteur contribue activement à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération suisse (votation du 21 mai 2017). Celle-ci prévoit de réduire de moitié la consommation totale d'énergie d'ici 2050 et d'augmenter la production d'énergie renouvelable. Même si les transports publics sont déjà efficaces sur le plan énergétique - ils fournissent tout de même 20% de l'ensemble des prestations de transport, mais ne consomment pour cela que 5% des besoins énergétiques du secteur - ils doivent aussi contribuer à la réalisation de ces objectifs.

L'Office fédéral des transports (OFT) a pour mission de concrétiser la stratégie énergétique dans son domaine de compétence. Dans ce but, l'OFT a mis sur pied le programme "*Stratégie énergétique 2050 dans les transports publics (SETP 2050)*". Conçu à l'origine comme un programme limité dans le temps, le Conseil fédéral a entre-temps décidé de poursuivre son financement jusqu'à nouvel ordre. Il reconnaît ainsi la contribution du programme à la stratégie énergétique 2050 et tient compte de l'urgence croissante de rendre les transports énergétiquement plus efficaces et plus respectueux du climat.

Avec la loi révisée sur le CO₂, le Conseil fédéral vise à réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Certes, grâce à leur haut degré d'électrification, les TP ont ici aussi un avantage sur le trafic individuel, mais il existe encore une grande dépendance aux carburants fossiles, en particulier dans le trafic routier et maritime. Le programme SETP 2050 veut également aider à relever ce défi.

2. Objectifs

La stratégie de l'OFT poursuit les objectifs suivants :

1. **Augmentation de l'efficacité énergétique** : l'efficacité énergétique sera, selon les moyens de transport et leurs contraintes, améliorée de 10 à 50 % d'ici à 2050.
2. **Sortie du nucléaire** : le courant utilisé pour la traction et les infrastructures (éclairage, alimentation électrique de la signalisation, des aiguillages, des bâtiments, etc.) proviendra de sources renouvelables.
3. **Diminution des émissions CO₂** : la consommation de combustibles et de carburants fossiles pour les voitures, bâtiments et infrastructures sera réduite. D'ici 2050, les émissions seront réduites à zéro net, conformément à l'accord de Paris.
4. **Accroissement de la production d'énergie renouvelable** : la production d'énergie renouvelable sera augmentée afin de remplacer l'énergie nucléaire et l'énergie provenant de sources fossiles.

3. Approche

Les objectifs de la SETP 2050 sont ambitieux. Ils exigent que les entreprises de transport et les autorités prennent des mesures efficaces et coordonnées en ce qui concerne les véhicules, les infrastructures et l'exploitation. Pour cela, les acteurs doivent connaître les enseignements tirés des projets d'innovation et de recherche, les prendre en compte et exiger leur application auprès des fournisseurs. Parallèlement, il est nécessaire que des incitations efficaces et un cadre législatif cohérent soutiennent ce changement.

La SETP 2050 se fonde ainsi sur trois principes qui constituent également les éléments-clés du programme :

1. **Définition des principes de base** : élaboration des systèmes d'incitation et encouragement de la mise en œuvre des mesures
2. **Implémentation du réseau d'information** : récolte de donnée, coordination et encouragement des échanges
3. **Encouragement de la pratique** : identification et financement de projets innovants

4. Domaines d'action

Les domaines d'action se situent aussi bien dans les infrastructures et les bâtiments que dans les véhicules et l'exploitation. En vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique, une amélioration de la récupération de l'énergie des trains, trams et bus constitue un exemple. Des améliorations techniques et des systèmes de commande optimisés pour les infrastructures, l'utilisation de chauffage, de ventilation et de climatisation ajustés aux besoins réels dans les véhicules, ou encore l'acquisition de véhicules plus légers, représentent également des pistes importantes. Une gestion optimale de l'exploitation peut en outre contribuer de manière significative à l'augmentation de l'efficacité énergétique. Au-delà de ces mesures techniques et opérationnelles, un levier essentiel réside dans le choix des modes de transport et la décarbonisation des systèmes de propulsion.

En outre, les entreprises de transport peuvent améliorer leur bilan écologique en utilisant davantage l'énergie provenant de sources renouvelables. Elles devraient également exploiter leur potentiel de production d'énergie renouvelable, par exemple en produisant de l'électricité solaire sur des surfaces appropriées telles que les toits des bâtiments, les façades, les parkings, les quais, les murs antibruit ou les terrains vagues.

5. Mise en œuvre

La tâche de l'OFT est de créer les conditions préalables qui permettent aux acteurs des transports publics d'apporter leur contribution à la stratégie énergétique de la Confédération. Grâce au programme, l'OFT dispose chaque année d'environ 3 millions de CHF qui peuvent être utilisés par les entreprises de transport, les hautes écoles, les instituts de recherche et l'industrie des TP pour des projets innovants. En outre, l'OFT gère un réseau d'information afin de promouvoir l'échange d'expériences entre les acteurs et de favoriser la diffusion des résultats des projets. Les innovations issues du programme et les bonnes pratiques sont ainsi accessibles à l'ensemble du secteur pour une utilisation libre.

Les organisations qui souhaitent postuler pour un financement de projet peuvent soumettre une idée de projet jusqu'au 31 janvier et 30 juin de chaque année. La condition de base est que les projets apportent une contribution innovante à l'augmentation de l'efficacité énergétique ou à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports publics. En cas de décision positive, l'OFT participe en règle générale jusqu'à 40% des coûts déclarés du projet, dans le respect des directives de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Les prestations propres des partenaires du projet peuvent être prises en compte dans le calcul des coûts.

6. Coûts et efficacité

Afin de vérifier l'efficacité de la stratégie, l'OFT procède à un monitoring systématique de l'efficacité énergétique dans les TP. Il rend compte régulièrement dans son rapport d'activités des résultats des projets de recherche qu'il a soutenus et, à l'avenir, de l'évolution de l'efficacité énergétique dans le secteur de manière détaillée.

Entre le lancement en 2013 et la fin 2021, 85 demandes de projets ont pu être soutenues pour un montant total de 17,6 millions de francs. Grâce aux prestations propres des requérants, il en résulte un effet de levier supplémentaire de près de 31 millions. Ainsi, des économies récurrentes d'environ 90 GWh par an ont pu être réalisées par les seuls CFF. En outre, le programme produit des effets indirects en mettant à disposition des bases que la branche utilise de manière autonome pour des projets pilotes et des équipements en série. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050, puisque plus de 600 GWh par an devraient être économisés dans les transports publics d'ici 2050 par rapport à un scénario de statu quo. Cela correspond aux besoins en électricité d'environ 150 000 ménages.

7. Informations complémentaires

Sur le site du programme www.bav.admin.ch/energie2050, vous trouverez de nombreuses informations complémentaires, notamment :

- Faits et chiffres sur le bilan énergétique et climatique des transports publics
- Formulaire de demande de subvention
- Brèves descriptions de tous les projets soutenus
- Rapports des projets terminés
- Rapports d'activités annuels
- Newsletter trimestrielle avec possibilité d'inscription

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires auprès de la direction du programme :

Office fédéral des transports
Section Environnement
CH-3003 Berne

Tel. +41 (0)58 465 47 41

info.energie2050@bav.admin.ch
www.bav.admin.ch/energie2050

